



*Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 26 juin 2018 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **BETHENY (51)** à :

BRIQUET Pauline
COLLET Audrey
HÉNEAUX épouse CANLERS Émilie
LEFEVRE Gwendoline
SZAFRANSKI Laetitia
VU Thi
WADBLED Marie-Camille

Fait à Paris, le 26 juin 2018,
le président de jury,

Philippe DENRY

